## Parlement européen

2019-2024



## **TEXTES ADOPTÉS**

## P9 TA(2021)0496

Protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat UE/Gabon dans le secteur de la pêche \*\*\*

Résolution législative du Parlement européen du 14 décembre 2021 sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, du protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République gabonaise et la Communauté européenne (2021-2026) (09172/2021 – C9-0253/2021 – 2021/0127(NLE))

## (Approbation)

Le Parlement européen,

- vu le projet de décision du Conseil (09172/2021),
- vu le protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République gabonaise et la Communauté européenne (2021-2026) (09171/2021),
- vu la demande d'approbation présentée par le Conseil conformément à l'article 43, paragraphe 2, et à l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point a) v), et paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (C9-0253/2021),
- vu l'article 105, paragraphes 1 et 4, ainsi que l'article 114, paragraphe 7, de son règlement intérieur,
- vu l'avis de la commission des budgets,
- vu la recommandation de la commission de la pêche (A9-0316/2021),
- 1. donne son approbation à la conclusion du protocole;
- 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et de la République gabonaise.